

1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)

**Abschlussprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf
Elektroniker/Elektronikerin für Luftfahrttechnische Systeme**

(1) dans la langue d'origine

2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)

**Examen de fin de formation nationalement reconnue à la profession de
Électronicien/électronicienne pour systèmes aéronautiques**

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

- Planification et pilotage des processus de production
- Organisation de travail en équipe et d'étapes de processus
- Pose et raccordement de conduites d'énergie, de signaux et de données
- Montage et installation de composants et d'appareils sur des systèmes
- Installation et ajustement de systèmes de capteurs, de modules de la technique de régulation et de commande électrique, ainsi que d'organes de commande électropneumatiques et hydrauliques
- Montage, contrôle et mise en service de systèmes de communication, de navigation, radar et d'autopilotage
- Installation et configuration de logiciels
- Réalisation de structures d'essai, simulation de conditions techniques d'environnement, collecte de valeurs de mesure, contrôle et exploitation de signaux sur des interfaces
- Contrôle et test de composants pneumatiques, hydrauliques, électriques et électrotechniques sur le système global
- Analyse de pannes, détermination de causes d'erreurs sur les systèmes, utilisation de logiciels de test et de systèmes de diagnostic, réparations de pannes par le remplacement de composants et d'appareils
- Documentation du flux de travail, y compris des contrôles effectués
- Utilisation de systèmes d'assurance qualité
- Travail également sur la base de documents en anglais, et communication également en anglais
- Appartenance à la catégorie des personnels électriciens, au sens de la réglementation relative à la prévention des accidents

4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)

Les électroniciens/électroniciennes pour les systèmes aéronautiques travaillent dans des entreprises de l'industrie aéronautique et aérospatiale, chez des compagnies aériennes ou dans l'armée Par ailleurs, ils/elles sont également employé(e)s dans des écoles d'aviation.

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

(*) Explication

Le présent document a été conçu pour procurer des informations supplémentaires relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Le présent supplément se réfère aux Résolutions 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence des qualifications, 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous : www.cedefop.eu.int/transparency

© Communautés européennes 2002

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme du certificateur</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>
<p>Niveau (national ou international) du certificat</p> <p>ISCED 3B</p>	<p>Système de notation / conditions d'octroi</p> <p>100-92 points = 1 = très bien 91 - 81 points = 2 = bien 80 - 67 points = 3 = satisfaisant 66 - 50 points = 4 = suffisant 49 - 30 points = 5 = médiocre 29 - 0 points = 6 = insuffisant</p> <p>Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.</p>
<p>Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant</p> <p>Responsable de processus certifié(e) Électrotechnique (Process manager in electric/electronic), Agent de maîtrise certifié (h/f) – Spécialisation Électrotechnique, Technicien/technicienne (diplôme d'État)</p>	<p>Accords internationaux</p> <p>Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.</p>
<p>Base légale du certificat</p> <p>Arrêté fédéral sur la formation professionnelle à Électronicien/électronicienne pour systèmes aéronautiques en date du 24.07.2007 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I S 1678) décisions de la Conférence des ministres des cultes (KMK) en date du 16.05.2003, (BAnz. - Journal des annonces officielles - n° 16a du 24.01.2004)</p>	

6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

<p>Examen de fin d'études auprès du service responsable:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise et en établissement scolaire (en général) 2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé 3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements
<p>Informations supplémentaires</p> <p>Accès: les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général</p> <p>Durée de la formation : 3,5 ans.</p> <p>Formation selon le « système dual », en alternance en établissement scolaire et en entreprise:</p> <p>Les aptitudes, connaissances et habilités enseignées durant la formation professionnelle (compétences de l'activité professionnelle) se basent sur les exigences typiques des processus de travail et de la gestion d'entreprise. Elles sont la préparation à une activité professionnelle concrète. Formation en entreprise et en établissement scolaire/école : Dans les entreprises les apprentis se procurent, dans un environnement de travail réel, des compétences liées à la pratique concrète de l'activité professionnelle. Pendant une ou deux journées par semaine les apprentis fréquentent l'école de formation professionnelle où on leur enseigne des matières générales et professionnelles en rapport avec la formation qu'ils suivent.</p> <p>Vous trouverez de plus amples informations sous:</p> <p>www.berufenet.arbeitsagentur.de</p> <p>Centres Nationaux Europass</p> <p>www.europass-info.de</p>